



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC MRC MONTCALM MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 juin 2021, à 20 h, en huis clos compte tenu du contexte de pandémie actuelle en lien avec la COVID-19 (zone d'alerte orange), à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Les postes de conseillers municipaux aux districts #2 et #5 sont vacants.

Madame Caroline Aubertin directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Michel Brisson, maire, déclare la présente séance ouverte.



1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
 - 2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai 2021
 - 2.2 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 12 mai 2021
 - 2.3 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 25 mai 2021
3. APPROBATION DES COMPTES
 - 3.1 Comptes à payer
 - 3.2 Paiement du huitième versement à Les Sables Fournel et fils inc. – autorisation
4. CORRESPONDANCE
5. DÉPÔT DE RAPPORTS
 - 5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (mai 2021)
 - 5.2 Dépôt du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement 662-2021
 - 5.3 Dépôt du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt 663-2021
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. AFFAIRES DIVERSES
 - 7.1 Contrat de coupe du gazon sur les sites municipaux pour la saison 2021
 - 7.2 Adoption du Second projet de règlement 666-2021 modifiant le règlement de lotissement #365 relativement aux dispositions applicables à la dimension minimale des lots desservis ou partiellement desservis par les services publics d'aqueduc et/ou d'égout
 - 7.3 Adoption du Règlement #667-2021 modifiant le règlement #616-2018 sur la gestion contractuelle
 - 7.4 Collecte, transport et traitement des résidus domestiques dangereux – Entente intermunicipale
 - 7.5 Résolution de contrôle intérimaire
 - 7.6 Assurances collectives - Contrat d'un mois avec Union-Vie
 - 7.7 Annulation de la Fête nationale 2021
 - 7.8 Motion de félicitations pour les bénévoles ayant collaboré à la Journée verte et des RDD
 - 7.9 Appui pour l'Association de baseball mineur Montcalm-Rawdon
 - 7.10 Appui envers la campagne Vers des collectivités durables
 - 7.11 Assemblée générale annuelle des membres du réseau Biblio – 8 juin 2021
 - 7.12 Mandat à Thermo-Design inc. pour traverses piétonnières
 - 7.13 Mandat à Arcand-Laporte-Klimpt Architectes pour la réalisation des plans et devis – Patinoire couverte
 - 7.14 Mandat à CITAM pour implantation du service d'impartition des appels municipaux d'urgence
 - 7.15 Abrogation des résolutions 2021-02-046 et 2021-04-119 relatives à la Journée de la Pêche 2021
 - 7.16 Acceptation du concept de la phase 1 du projet des sentiers et pistes cyclables
 - 7.17 Autorisation pour rechercher une entreprise afin de voir à la réfection de bordures et de trottoirs dans le village - de gré à gré



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

- 7.18 Autorisation pour rechercher une entreprise afin de voir à la gestion des eaux de surface (pluvial) de la rue Saint-Isidore entre l'Église et les parcs adjacents - de gré à gré
 - 7.19 Contribution au potager intergénérationnel
 - 7.20 Contribution à l'album des finissants de l'École secondaire de l'Achigan
 - 8. VARIA
 - 8.1 Démission de madame Julie Lacombe, coordonnatrice aux loisirs municipaux
 - 8.2 Mandat de services professionnels - vidange mécanique des boues à la STEP
- LEVÉE DE LA SÉANCE**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2021-06-169

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

ADOPTÉE.



2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai 2021

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2021-06-170

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 comme présenté.

ADOPTÉE.



2.2 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 12 mai 2021

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2021 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2021-06-171

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2021 comme présenté.

ADOPTÉE.



2.3 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 25 mai 2021

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2021 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2021-06-172

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemarec
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2021 comme présenté.

ADOPTÉE.



3. **APPROBATION DES COMPTES**

3.1 **Comptes à payer**

Considérant que les listes des comptes payés et à payer au 31 mai 2021 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

2021-06-173

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 31 mai 2021 totalisant **300 487.12 \$** et d'en autoriser les paiements.

Comme mentionné en préambule, la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 31 mai 2021, par chèques ou par Accès D, dépenses qu'elle a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **12 743.75 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement.

ADOPTÉE.



3.2 **Paiement du huitième versement à Les Sables Fournel et fils inc. – autorisation**

Considérant les modalités de paiement dans le devis de service pour déneigement, fourniture et épandage d'abrasifs sur les chemins, rues, trottoirs et bordures de rues prévues à son article 8.1;

Considérant que pour chaque année de contrat, il est prévu que le paiement s'effectue à l'adjudicataire en huit (8) versements et que pour le 8^e versement, soit celui de juin, il sera payé par l'adoption d'une résolution du conseil municipal, et ce, à la condition que toutes les plaintes soient réglées ou que l'adjudicataire ait pris fait et cause de toutes les plaintes reçues et non réglées;

Considérant qu'à la fin des travaux, la dernière demande de paiement de l'adjudicataire doit être accompagnée d'un certificat indiquant que l'adjudicataire s'est conformé aux exigences de la *CNESST* et que la municipalité est libérée de toutes obligations envers cette dernière comme spécifiée au devis à l'article 4.7;

Considérant que l'adjudicataire doit fournir un registre détaillé de la saison incluant la date, la quantité et la provenance de la neige qui a été transportée au site de neiges usées;

Considérant que le directeur des infrastructures et de l'aménagement indique que tous les bris ou anomalies répertoriés ont été réparés à la satisfaction de la municipalité, ou que l'adjudicataire a pris fait et cause pour chacun des bris qui seront à réparer prochainement.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

2021-06-174

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER le paiement du huitième versement au courant de juin 2021, et ce, une fois qu'une inspection finale aura été effectuée à la satisfaction de la municipalité et sur recommandation du directeur des infrastructures et de l'aménagement, à la réception du registre du site des neiges usées et l'engagement de l'entrepreneur à réparer les bris à la satisfaction de la municipalité.

DE REMERCIER sincèrement *Les Sables Fournel et fils inc.* et leur équipe pour l'exécution de leur mandat de façon efficace et professionnelle.

D'AFFECTER cette dépense de **35 613.73 \$** aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-33000-443 et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.

~~~~~

#### 4. CORRESPONDANCE

Le maire indique que la correspondance transmise aux élus par courriel fait état de celle reçue en date du 28 mai 2021.

~~~~~

5. DÉPÔT DE RAPPORTS

5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (mai 2021)

DÉPÔT

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport du directeur des infrastructures et de l'aménagement concernant la liste des permis émis ou refusés pour le mois de mai 2021.

~~~~~

*Une discussion a lieu entre les conseillers autour du sujet de l'installation de piscine et des demandes de permis.*

~~~~~

5.2 Dépôt du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement 662-2021

DÉPÔT

Conformément à l'article 557, al. 1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, je, Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose au conseil le certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt 662-2021, et dont en voici un extrait :



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

Je, Caroline Aubertin
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement à la résolution 662-2021
Numéro

ayant pour titre : Règlement d'emprunt #662-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 359 638 \$ pour les
travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées (STEP) et imposant une taxe à l'ensemble
et au secteur

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de : 876
Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un
scrutin référendaire soit tenu est de : 99
Nombre

C) le nombre de demandes faites est de : 0
Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement la résolution 662-2021
Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;



5.3 Dépôt du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt 663-2021

DÉPÔT

Conformément à l'article 557, al. 1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, je, Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose au conseil le certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt 663-2021, et dont en voici un extrait :

Je, Caroline Aubertin
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement à la résolution 663-2021
Numéro

ayant pour titre : Règlement d'emprunt 663-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 1 763 605 \$ pour des
travaux de réhabilitation de la rue Rivest et travaux de gainage de la conduite d'égout de la rue Grégoire et imposant
une taxe à l'ensemble et au secteur (Rivest)

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de : 1 709
Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un
scrutin référendaire soit tenu est de : 182
Nombre

C) le nombre de demandes faites est de : 0
Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement la résolution 663-2021
Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE



6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Puisque l'assemblée se tient à huis clos, la période de questions est consacrée aux questions des personnes ayant transmis par courriel au préalable leurs questions en vue de la présente période de questions. Il n'y a eu aucune question transmise avant cette séance.



7. AFFAIRES DIVERSES

7.1 Contrat de coupe du gazon sur les sites municipaux pour la saison 2021

Considérant que la municipalité n'a pas l'équipement ni les effectifs nécessaires pour procéder à la coupe de gazon des sites municipaux pour la saison 2021;

Considérant l'offre de services des Entreprises S. Tardif au coût de 9 500 \$ plus taxes;

Considérant la recommandation favorable du directeur des infrastructures et de l'aménagement, suite aux contrats des deux (2) dernières années avec le fournisseur.

2021-06-175

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE RENOUELER, pour une durée d'un an, le contrat de coupe de gazon à *Entreprises S. Tardif* pour la saison 2021 au prix fixe de **9 500 \$ plus taxes**. Le paiement s'effectuera en deux (2) versements égaux vers le 15 juin et le 1^{er} août 2021.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-70150-522** et d'en autoriser les paiements. La directrice générale est autorisée à virer ce montant du poste de rémunération 02-32000-141 vers le poste 02-70150-522.

ADOPTÉE.



7.2 Adoption du Second projet de règlement 666-2021 modifiant le règlement de lotissement #365 relativement aux dispositions applicables à la dimension minimale des lots desservis ou partiellement desservis par les services publics d'aqueduc et/ou d'égout

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 3 mai 2021;

Considérant que le premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une consultation publique écrite, en remplacement d'une consultation publique vu le décret numéro 102-2021 du gouvernement du Québec en lien avec la Covid-19, fût tenue jusqu'au 27 mai 2021 à 16 h;

Considérant qu'il n'y a pas eu de commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique écrite;

Considérant que le second projet de règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance et que tous les membres présents renoncent à sa lecture;

Considérant qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public sur le site Web de la municipalité le 7 juin 2021 en vue de la présente séance qui se tient exceptionnellement à huis clos, vu le contexte pandémique actuel.

2021-06-176

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER le *Second projet de règlement 666-2021 modifiant le règlement de lotissement #365 relativement aux dispositions applicables à la dimension minimale des lots desservis ou partiellement desservis par les services publics d'aqueduc et/ou d'égout*, et ce, sans modification et comme ci au long rédigé.

ADOPTÉE.



7.3 **Adoption du Règlement #667-2021 modifiant le règlement #616-2018 sur la gestion contractuelle**

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 3 mai 2021 ;

Considérant que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

Considérant que copie du présent règlement a été mise à la disposition du public sur le site Web de la municipalité, le 7 juin 2021 en vue de la présente séance qui se tient exceptionnellement à huis clos;

Considérant que de ce fait, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité.

2021-06-177

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER le *Règlement #667-2021 modifiant le règlement #616-2018 sur la gestion contractuelle* comme ci au long rédigé.

ADOPTÉE.



7.4 **Collecte, transport et traitement des résidus domestiques dangereux – Entente intermunicipale**

Considérant que la Municipalité régionale de comté et les municipalités ont convenu de conclure une entente intermunicipale ayant pour objet de prévoir une délégation de compétence par les municipalités à la Municipalité régionale de comté afin de procéder à un appel d'offres public pour les collectes municipales itinérantes de résidus domestiques dangereux et afin d'assurer la gestion du contrat en découlant, le tout conformément aux articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (article 468 de la Loi sur les citées et villes);

Considérant que puisque les municipalités locales délèguent, par la présente, leur compétence à la Municipalité régionale de comté pour effectuer l'appel d'offres et la gestion du contrat relatif aux collectes municipales itinérantes de résidus domestiques dangereux, ils deviennent ainsi les délégués, et conséquemment, ils sont automatiquement liés par l'acceptation d'une soumission par la Municipalité régionale de comté;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

Considérant que la Municipalité régionale de comté, à titre de délégataire, a procédé au lancement de l'appel d'offres en mars 2021 afin d'obtenir un service de collectes itinérantes de résidus domestiques dangereux dans huit municipalités;

Considérant que la Municipalité de Saint-Esprit fait partie des municipalités pour lesquelles une collecte itinérante est planifiée;

Considérant qu'une copie de l'entente intermunicipale concernant les collectes municipales itinérantes de résidus domestiques dangereux est remise aux membres du conseil.

2021-06-178

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ACCEPTER l'entente intermunicipale concernant les collectes municipales itinérantes de résidus domestiques dangereux telle que remise aux membres du conseil.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente intermunicipale concernant les collectes municipales itinérantes de résidus domestiques dangereux, conditionnellement à l'acceptation par l'ensemble des municipalités de conclure ladite entente.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Montcalm.

ADOPTÉE.



7.5 **Résolution de contrôle intérimaire**

Considérant que la municipalité de Saint-Esprit entame son processus de révision du plan d'urbanisme et de remplacement de ses règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que l'ouverture de rues sur le territoire de la municipalité de Saint-Esprit risque de compromettre les nouvelles orientations et normes de développement;

Considérant que le conseil municipal peut adopter une résolution de contrôle intérimaire en vertu de l'article 112 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) pour la période nécessaire à la révision du plan d'urbanisme et à l'adoption de la nouvelle réglementation.

2021-06-179

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire l'ouverture de nouvelle rue, incluant le prolongement d'une rue existante, sur l'ensemble de son territoire.

ADOPTÉE.



7.6 **Assurances collectives - Contrat d'un mois avec Union-Vie**

Considérant que le contrat d'assurances collectives avec Union-Vie se termine le 1^{er} juin 2021;

Considérant que le délai requis pour l'obtention des résolutions des municipalités et le délai pour procéder à un appel d'offres convenable sont serrés;

Considérant que les démarches de ASQ consultant permettent le prolongement des couvertures actuelles pour un mois additionnel aux mêmes taux que ceux actuellement en vigueur;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

Considérant que ce contrat d'un mois additionnel représente pour la Municipalité une dépense estimée à **3 390.50 \$ taxes incluses**.

2021-06-180

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal adjuge un contrat d'assurance collective d'un mois à la compagnie Union-Vie pour la période du 1^{er} juin au 1^{er} juillet 2021 suivant les mêmes taux que ceux actuellement en vigueur, représentant une dépense estimée à **3 390.50 \$ taxes incluses**;

Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par la secrétaire-trésorière d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jean-Philippe Lamotte, de la firme ASQ consultant.

ADOPTÉE.



7.7 **Annulation de la Fête nationale 2021**

Considérant la résolution 2021-04-120 autorisant la tenue de la Fête nationale 2021;

Considérant que la région de Lanaudière est considérée comme « zone orange »;

Considérant les directives de la Santé publique quant aux événements extérieurs interdits jusqu'au 25 juin 2021 minimalement.

2021-06-181

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ANNULER la fête nationale 2021.

D'ABROGER la résolution 2021-04-120 qui autorisait la tenue de la Fête nationale 2021.

ADOPTÉE.



7.8 **Motion de félicitations pour les bénévoles ayant collaboré à la Journée verte et des RDD**

2021-06-182

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

DE FÉLICITER tous les gens qui ont collaboré, de près ou de loin, à la réussite de la Journée verte du 22 mai dernier.

La municipalité adresse des remerciements spéciaux aux entreprises qui ont tenu un kiosque, soit MRC de Montcalm (monsieur Marc-Antoine Avoine), Familiprix Jean-François Lafrance, le comité environnement Collectif Esprit Vert, les bénévoles de la Maison des Jeunes (Lysanne Coutu et Valérie Martel) et la municipalité de Saint-Roch-Ouest. L'événement fut un grand succès grâce à leur implication et à leur contribution.

Que ces remerciements soient publiés dans l'Info + Saint-Esprit.

ADOPTÉE.





MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

7.9 *Appui pour l'Association de baseball mineur Montcalm-Rawdon*

Considérant la demande de l'Association de baseball mineur Montcalm-Rawdon pour un appui de la Municipalité pour :

- Prêt du terrain de balle
- Publication via les réseaux sociaux et publipostage de la Municipalité
- Prêt du gymnase pour entraînement en période hivernale le cas échéant
- Accès à un rangement sécurisé pour l'équipement et à l'emplacement des marqueurs et arbitres.

2021-06-183

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPUYER la demande de l'Association de baseball mineur Montcalm-Rawdon en contribuant, par les moyens énumérés ci-dessus, et en permettant ainsi aux jeunes de Saint-Esprit de jouer au baseball.

ADOPTÉE.



7.10 *Appui envers la campagne Vers des collectivités durables*

Considérant que les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

Considérant que, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

Considérant que des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

Considérant que, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

Considérant que les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

Considérant que les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

Considérant que Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

Considérant que le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

Considérant que le *Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP)*, grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage.

2021-06-184

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

D'APPUYER la campagne *Vers des collectivités durables* et écrire à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.

ADOPTÉE.



7.11 Assemblée générale annuelle des membres du réseau Biblio – 8 juin 2021

2021-06-185

IL EST **PROPOSÉ PAR** : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER la conseillère madame Sandra Cardin, et madame Diane Lamarre, responsable de la bibliothèque municipale, à assister à l'assemblée générale annuelle du *Réseau Biblio* du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, le 8 juin 2021 en vidéoconférence.

Que les frais de déplacement et de goûter (le cas échéant) soient à la charge de la municipalité de Saint-Esprit.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-70230-310**, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



7.12 Mandat à Thermo-Design inc. pour traverses piétonnières

Considérant la volonté du conseil municipal de sécuriser certaines traverses piétonnières, dont les traverses piétonnières situées entre le kiosque postal et le trottoir de la rue Principale, ainsi que le coin de la rue de l'Auberge et Principale pour les piétons, les cyclistes et les écoliers marcheurs;

Considérant la soumission 21-129-01-R2 de Thermo-Design inc. au montant de 13 471 \$ plus taxes pour du marquage au sol de type Traffic-patternXD avec choix de couleur « kelly green »;

Considérant le *Règlement numéro 616-2018 sur la gestion contractuelle*;

2021-06-186

IL EST **PROPOSÉ PAR** : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

DE MANDATER Thermo-Design inc pour la réalisation et la mise en place de deux (2) traverses piétonnières entre le kiosque postal et le trottoir de la rue Principale, ainsi que le coin de la rue de l'Auberge et Principale, et ce, pour la somme de **13 471 \$ plus taxes**.

DE MANDATER l'entreprise *Latendresse Asphalte inc.* pour procéder au planage sur 2.8 mètres de large, à la traverse piétonnière qui sera sur le coin de la rue de l'Auberge, afin de maximiser la durée de vie du produit qui sera installé à cet endroit, et ce, une fois que les bordures et trottoirs à cet endroit seront remplacés, et ce, pour la somme de **1 600 \$ plus taxes**.

D'AFFECTER ces dépenses aux activités d'investissement, poste **23-07002-721**, et de financer cette dépense par le règlement parapluie intitulé *Règlement d'emprunt #660-2021 décrétant un emprunt et des dépenses de 5 000 000 \$ en travaux de réalisation et de mise en place de réseaux municipaux piétons et cyclables et imposant une taxe à l'ensemble*.

ADOPTÉE.





MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

7.13 **Mandat à Arcand-Laporte-Klimpt Architectes pour la réalisation des plans et devis – Patinoire couverte**

Considérant le projet de patinoire couverte qui verra le jour prochainement;

Considérant l'offre de services #2110 reçue de Arcand-Laporte-Klimpt Architectes en date du 26 mai 2021 au montant de 91 900 \$ plus taxes pour la réalisation des plans et devis du projet de patinoire couverte;

Considérant le *Règlement numéro 616-2018 sur la gestion contractuelle*.

2021-06-187

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

DE MANDATER *Arcand-Laporte-Klimpt Architectes* pour la réalisation des plans et devis de la patinoire couverte, au coût de **91 900 \$ plus taxes** tel que soumis à la proposition #2110 du 26 mai 2021. De ce fait, et compte tenu du règlement de gestion contractuelle en vigueur, aucun extra ne sera possible.

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissement, poste **23-08004-721**, et de financer cette dépense par le biais du *Règlement d'emprunt #661-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 3 407 160 \$ pour la construction d'une patinoire extérieure couverte incluant un bâtiment de services et imposant une taxe à l'ensemble*.

ADOPTÉE.



7.14 **Mandat à CITAM pour implantation du service d'impartition des appels municipaux d'urgence**

Considérant la nécessité d'offrir aux citoyens un service de réponse téléphonique d'urgence;

Considérant que nous n'avons pas les effectifs nécessaires à l'interne pour assurer la garde des appels d'urgences 24h/24, 7jours/7;

Considérant la soumission du 21 mai 2021 de CITAM au montant de 1 975,24 \$ plus taxes pour le service d'impartition des appels municipaux d'urgence pour un an, en plus des frais variables en fonction du nombre d'appels;

Considérant le *Règlement numéro 616-2018 sur la gestion contractuelle*.

2021-06-188

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

DE MANDATER CITAM pour l'implantation du service d'impartition des appels municipaux d'urgence à partir du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2022, et ce pour une somme de **1 975,24 \$ plus taxes**.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-32000-331.

ADOPTÉE.



7.15 **Abrogation des résolutions 2021-02-046 et 2021-04-119 relatives à la Journée de la Pêche 2021**

Considérant la résolution 2021-02-046 autorisant la Journée de la Pêche 2021;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

Considérant la résolution 2021-04-119 concernant la programmation de la Journée de la Pêche 2021;

Considérant qu'il y a lieu d'annuler les activités en lien avec la Journée de la Pêche vu les recommandations de la Santé publique en zone orange.

2021-06-189

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ABROGER les résolutions 2021-02-046 et 2021-04-119.

ADOPTÉE.



7.16 **Acceptation du concept de la phase 1 du projet des sentiers et pistes cyclables**

Considérant que le projet de mise en place de la phase 1 des réseaux cyclables et piétons est identifié au programme triennal d'immobilisations 2021-2023;

Considérant le plan directeur des réseaux cyclables et piétons en cours de finalisation;

Considérant les recommandations du *Comité des sentiers*;

Considérant les demandes d'aide financière en cours à ce sujet;

Considérant le *Règlement d'emprunt 660-2021 décrétant un emprunt et des dépenses de 5 000 000 \$ en travaux de réalisation et de mise en place de réseaux municipaux piétons et cyclables et imposant une taxe à l'ensemble* a été mis en place afin de couvrir les dépenses qui ne seront pas financées autrement, soit par le biais d'aide financière ou de partenariat/commanditaires privés;

Considérant que ce projet est inter relié avec la sécurisation d'intersection et de tracés cyclables et qu'il est tributaire de la réalisation de modifications au niveau de certains trottoirs et bordures;

Considérant qu'il y a lieu de débiter la mise en place d'un tracé de pistes cyclables dans le village afin de sécuriser et boucler un réseau ;

Considérant que cette première phase répondra à un souhait des citoyens.

2021-06-190

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER le déploiement de la phase 1 du projet des sentiers et pistes cyclables au cœur du village et de le publiciser afin d'en informer les citoyens.

D'AUTORISER Mme Aubertin à retenir les services des divers intervenants ou entrepreneurs au dossier selon sa délégation de compétence.

ADOPTÉE.



7.17 **Autorisation pour rechercher une entreprise afin de voir à la réfection de bordures et de trottoirs dans le village - de gré à gré**

Considérant que le projet de réfection de bordures et de trottoirs est identifié au budget 2021;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réfection de bordures et de trottoirs avant de mettre en œuvre la phase 1 du projet de réseaux cyclable et piétons ;

Considérant le Règlement d'emprunt 658-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 474 325 \$ pour des travaux de réhabilitation des rues Turcotte, Robert, Saint-Isidore ainsi que divers travaux de réfection de bordures et de trottoirs dans le noyau villageois et imposant une taxe à l'ensemble approuvé par le MAMH;

Considérant le Règlement numéro 616-2018 sur la gestion contractuelle.

2021-06-191

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER la directrice générale, madame Caroline Aubertin, à demander des offres de services pour la réfection de bordures et de trottoirs dans le village. Le tout sera présenté au conseil pour octroi.

ADOPTÉE.



7.18 Autorisation pour rechercher une entreprise afin de voir à la gestion des eaux de surface (pluvial) de la rue Saint-Isidore entre l'Église et les parcs adjacents - de gré à gré

Considérant que le projet de réfection du tronçon de la rue Saint-Isidore entre l'Église et les parcs adjacents est identifié au programme triennal d'immobilisations 2021-2023, et ce afin de voir à la gestion des eaux de surface de ce secteur adéquatement;

Considérant qu'il y a lieu de réaliser ces travaux avant de mettre en place une piste cyclable sur ce tronçon ;

Considérant le Règlement d'emprunt 658-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 474 325 \$ pour des travaux de réhabilitation des rues Turcotte, Robert, Saint-Isidore ainsi que divers travaux de réfection de bordures et de trottoirs dans le noyau villageois et imposant une taxe à l'ensemble approuvé par le MAMH;

Considérant le Règlement numéro 616-2018 sur la gestion contractuelle.

2021-06-192

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER la directrice générale, madame Caroline Aubertin, à demander des offres de services pour la gestion des eaux de surface (pluvial) de la rue Saint-Isidore entre l'Église et les parcs adjacents. Le tout sera présenté au conseil pour octroi.

ADOPTÉE.



7.19 Contribution au potager intergénérationnel

Considérant l'offre reçue de Madame Marilou Grégoire pour un projet de potager intergénérationnel;

Considérant qu'il est opportun et intéressant de soutenir ce projet sur le site de la résidence Le Cœur du village, annexé au CPE Boute-en-Train;

Considérant la demande de participation financière afin de mener à terme le projet.

2021-06-193

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE PARTICIPER financièrement au projet de potager intergénérationnel par une contribution de 200 \$ afin de permettre l'achat de plants et autres fournitures permettant la réalisation de ce projet.

D'AFFECTER cette dépense de fonctionnement au poste budgétaire 02-19000-991.

DE REMERCIER Madame Marilou Grégoire et son comité pour leur implication à la réalisation de ce projet ainsi que d'avoir accepté de prendre en charge l'arrosage des bacs aux jeux d'eau cette année qui seront garnis de plantes comestibles/légumes de jardin.

ADOPTÉE.

~~~~~

## 7.20 Contribution à l'album des finissants de l'École secondaire de l'Achigan

**Considérant** la nouvelle formule permettant la réalisation d'un album des finissants pour l'École secondaire de l'Achigan, soit, pour notre part, un tirage parmi les élèves finissants et résidents de Saint-Esprit.

2021-06-194

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE VERSER** un don de **150 \$** à un(e) étudiant(e), gagnant(e) du tirage. Les prix seront remis le 23 juin lors d'une activité de finissants tenue à l'École.

Que cette dépense soit affectée aux activités fonctionnement, poste budgétaire 02-19000-991.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

8. VARIA

8.1 Démission de madame Julie Lacombe, coordonnatrice aux loisirs municipaux

2021-06-195

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE PRENDRE acte de la démission de madame Julie Lacombe à titre de coordonnatrice aux loisirs municipaux, à compter du 3 juin 2021.

DE REMERCIER madame Lacombe pour ses services et de lui souhaiter plein succès dans ses projets futurs.

ADOPTÉE.

~~~~~

### 8.2 Mandat de services professionnels - vidange mécanique des boues à la STEP

**Considérant** que la vidange des étangs aérés est rendue nécessaire dès 2021;

**Considérant** la soumission du 2 décembre 2020 de NORDIKeau au montant de 8 275 \$ plus taxes pour la fourniture des services professionnels requis afin de réaliser la vidange des boues accumulées à la station d'épuration et à disposer celles-ci de façon économique en accord avec les critères de valorisation des matières résiduelles fertilisantes prescrites par le ministère de l'Environnement et comprend les items suivants :



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021  
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

- Activité 1 – Plan de travail;
- Activité 2 – Rédaction des plans et devis, sélection et engagement des entrepreneurs;
- Activité 3 – Surveillance des travaux;
- Activité 4 – Rapport final.

**Considérant** le Règlement numéro 616-2018 sur la gestion contractuelle.

2021-06-196

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE MANDATER** NORDIKeau pour nous accompagner dans le mandat de vidange mécanique des boues à la STEP, et ce, pour une somme de **8 275 \$** plus taxes.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-41400-411.

**ADOPTÉE.**



*Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.*

**- Original signé -**

*Caroline Aubertin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière*



## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À **20 h 47**, l'ordre du jour est épuisé.

2021-06-197

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**



**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
*Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée*

**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
*Caroline Aubertin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière*

*Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
*Michel Brisson,  
Maire et Président d'assemblée*